

ses du gouvernement en vertu du nouveau Règlement, puisqu'il est impossible de discuter les prévisions budgétaires lorsque le comité en fait rapport à la Chambre, sauf de façon fort superficielle aux jours réservés à l'opposition. Il est maintenant plus difficile de connaître et de contrôler ces prévisions.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: Cela est dû à la combinaison d'un certain nombre de facteurs et, siégeant ici même depuis quelques années, je regrette, pour ma part, que nous ne soyons pas en mesure de pouvoir à tout le moins jeter un coup d'œil sur les prévisions de dépenses de certains ministères, car, dans quelques instants, le président du Conseil privé proposera une motion tendant à renvoyer l'examen de ces prévisions aux différents comités compétents. Je ne songe pas à un examen minutieux par la Chambre, mais je souhaiterais qu'elle puisse à tout le moins se pencher sur les prévisions budgétaires afin de pouvoir les contrôler.

Des voix: Bravo!

L'hon. M. Lambert: C'est un nouvel exemple de ces méthodes bureaucratiques dont on nous accable, et j'estime qu'il est absolument honteux que le gouvernement s'engage dans cette voie.

* * *

CHAMBRE DES COMMUNES

LA TÉLÉVISION DES DÉBATS—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME À UNE MOTION AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. David Orlikow (Winnipeg-Nord): Monsieur l'Orateur, j'ai une motion à présenter aux termes de l'article 43 du Règlement. Je serai bref. Je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), que:

Étant donné le mode de communication utilisé par le premier ministre hier, le comité permanent de la procédure et de l'organisation qui étudie actuellement la possibilité de téléviser les débats de la Chambre des communes, reçoive des instructions formelles pour que, si le comité consent à ce que soient télévisés les débats de la Chambre, l'émission ne passe qu'en fin de soirée, après les heures où les familles et les enfants regardent la télévision.

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: Les députés ont entendu la motion.

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. l'Orateur: Il n'y a pas accord unanime. La motion ne peut donc être mise aux voix.

* * *

LE BUDGET PRINCIPAL DES DÉPENSES DE 1971-1972

RENVOI DES PRÉVISIONS AUX COMITÉS PERMANENTS

L'hon. Allan J. MacEachen (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, j'aimerais présenter une

motion aux termes de l'article 59 du Règlement concernant le renvoi des prévisions budgétaires aux divers comités permanents.

• (2.40 p.m.)

Je propose, appuyé par le président du Conseil du Trésor (M. Drury) que:

Les prévisions budgétaires relatives aux sommes requises pour l'administration du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1972 soient renvoyées aux divers comités de la Chambre comme suit:

La liste est très longue, monsieur l'Orateur. Il serait peut-être possible de vous transmettre simplement une copie de la motion et la Chambre consentirait peut-être à ce que je m'abstienne de faire lecture de cette très longue liste.

M. McGrath: Nous voulons l'entendre.

[Français]

M. l'Orateur: M. MacEachen, appuyé par M. Drury, propose:

Que les prévisions budgétaires relatives aux sommes requises pour l'administration du Canada pour l'année se terminant le 31 mars 1972, soient renvoyées aux divers comités permanents de la Chambre, comme suit:

Au comité permanent de l'agriculture:

Crédits 1, 5, 10, 15, 20 et 25 ayant trait au ministère de l'Agriculture

Crédit 30 ayant trait à la Commission canadienne du lait...

[Traduction]

Des voix: Suffit.

M. l'Orateur: Je suis parfaitement disposé à continuer à lire la motion, mais je me demande simplement si les députés veulent que je le fasse. Devrais-je m'en abstenir?

Des voix: Suffit.

M. l'Orateur: J'en sais gré aux députés.

[Note de l'éditeur: La motion précitée est la suivante.]

Crédits 35 et 40 ayant trait à l'Office canadien des provinces
Crédit 45 ayant trait à la Société du crédit agricole

Au comité permanent de la radiodiffusion des films et de l'assistance aux arts

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45 ayant trait au ministère du Secrétariat d'État

Crédit 20 ayant trait à la Commission des langues officielles

Crédit 25 et L30 ayant trait à Information Canada

Crédit 50 ayant trait au Conseil du Canada

Crédits 55 et L60 ayant trait à la Société Radio-Canada

Crédit 65 ayant trait au Conseil de la radio-télévision canadienne

Crédit 70 ayant trait à la Compagnie des jeunes Canadiens

Crédit 75 ayant trait à la Corporation du Centre national des arts

Crédit 80, L85 et L90 ayant trait à l'Office national du film

Crédit 95 ayant trait à la Bibliothèque nationale

Crédit 100 ayant trait aux Musées nationaux du Canada

Crédits 105 et L110 ayant trait aux Archives publiques

Au comité permanent des affaires des anciens combattants

Crédits 1, 5, 10, 15, 20, 25, 30, 35, 40 et 45 ayant trait au ministère des Affaires des anciens combattants